

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels**

CINQUIÈME COMMISSION
68e séance
tenue le
lundi 21 décembre 1987
à 14 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 68e SEANCE

Président : M. AMNEUS (Suède)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 115 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL
1988-1989 (suite)

Projet de rapport de la Cinquième Commission (suite)

ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

La séance est ouverte à 14 h 5.

POINT 115 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989 (suite)

Projet de rapport de la Cinquième Commission (suite) (A/C.5/42/L.9)

1. M. MURRAY (Royaume-Uni), prenant la parole pour expliquer le vote de sa délégation après le vote, dit que, à la séance précédente, sa délégation a voté pour le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989 (A/C.5/42/L.9). Cet appui au projet de budget présenté par le Secrétaire général tranche avec la position que sa délégation a adoptée ces dernières années. Ce changement a été décidé dans un contexte marqué notamment par les circonstances suivantes : les appels répétés du Secrétaire général pour que le budget fasse l'objet de l'accord le plus large possible, l'adoption par consensus, à la quarante et unième session de l'Assemblée générale, d'une vaste gamme de réformes et la prise en considération de plusieurs de ces réformes dans le projet de budget, ainsi que les réductions appropriées que fait apparaître le projet de budget.
2. Cependant, le Royaume-Uni n'est pas satisfait de tous les aspects du projet de budget-programme. Le budget a un caractère théorique. En outre, la délégation du Royaume-Uni reste convaincue que les ouvertures de crédits demandées se révéleront amplement suffisantes pour continuer à assurer l'exécution des programmes quand les effets des réformes demandées auront commencé à se faire sentir, et que le processus de rationalisation, d'allégement et de redéploiement véritable ne fait que commencer. Elle attend avec intérêt les montants estimatifs révisés de 1988. Elle rend hommage au Secrétaire général pour les efforts qu'il a déployés jusque-là et l'encourage à poursuivre sa tâche essentielle, malgré la difficulté que présente l'application de réformes dans une situation d'incertitude financière.
3. Il n'y a guère lieu de se féliciter en ce qui concerne le comportement des Etats Membres, que ce soit séparément, en tant qu'Etats souverains, ou en leur qualité de membres d'organes intergouvernementaux, en ce qui concerne les obligations qui leur incombent aux termes de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale. Bien entendu, l'attention a été centrée sur le paiement des contributions, et en particulier sur le principal contribuant, mais très nombreux sont les Etats Membres dont le comportement en matière de contributions financières laisse, d'une manière ou d'une autre, à désirer. L'attitude des organes intergouvernementaux en ce qui concerne les dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale a également été décevante. Le Comité du programme et de la coordination (CPC) n'a pas convenablement pris en main ses responsabilités nouvelles et essentielles; le Royaume-Uni espère que la décision prise récemment d'élargir la composition du CPC favorisera le consensus sans compliquer indûment le fonctionnement de cet organe. Le principal instrument choisi pour l'examen intergouvernemental le plus important est le moins maniable, vu sa dimension, que l'on puisse trouver à l'ONU. Toutefois, ce qui est gênant dans tout cela, c'est la réticence manifeste que suscite le processus de réforme, et que l'on a pu constater depuis le début de 1987. Personne n'a intérêt à ce que le processus de réforme échoue. Bien que le Royaume-Uni se félicite que l'on ait convenu de directives

(M. Murray, Royaume-Uni)

pour l'exploitation éventuelle d'un fonds de réserve, il regrette beaucoup que l'idée anodine d'un fonds expérimental pour l'exercice biennal 1988-1989 ait été accueillie avec autant de suspicion et qu'une simple allusion à l'examen de cette question à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale se soit révélée si difficile à accepter. Comme pour le paiement anticipé de 9 millions de dollars que le Royaume-Uni a récemment effectué, son appui au projet de budget-programme est un témoignage de son soutien à l'Organisation.

4. M. DE CLERCK (Belgique) dit que, bien que sa délégation se soit abstenue lors des votes relatifs aux budgets-programmes des années précédentes, elle a voté en faveur du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989 parce qu'elle croit que des progrès ont été accomplis au cours de la présente session sur la voie des réformes et parce qu'elle souhaite encourager toutes les parties intéressées à poursuivre ces réformes.

5. Mme MUSTONEN (Finlande), prenant la parole au nom du Danemark, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède, ainsi que de sa propre délégation, dit que, bien que la quarante-deuxième session ait été difficile pour la Cinquième Commission, les délégations des pays nordiques sont heureuses de constater que la Commission a été en mesure de parvenir à un accord sur toutes les grandes questions se rapportant à la planification et à la budgétisation. Les décisions adoptées sur ces questions l'ont été dans un esprit de consensus et de compromis, et les délégations des pays nordiques espéraient que cet esprit continuerait à prévaloir lorsque la Commission prendrait une décision sur le projet de budget-programme, étant donné que l'on disposait de bonnes bases pour parvenir à un consensus sur cette question comme sur les autres.

6. Les délégations des pays nordiques ont approuvé sans hésitation le montant global des ouvertures de crédits proposées et estiment que le prix des efforts en vue de parvenir à la compréhension et la coopération internationales dans le cadre de l'ONU ne saurait représenter une lourde charge pour quelque pays que ce soit. Elles constatent que le projet de budget-programme qui a été approuvé reflète beaucoup de retenue de la part du Secrétaire général et qu'en valeur réelle, les crédits demandés sont inférieurs à ceux de l'exercice biennal en cours. Toutefois, elles éprouvent des réserves quant à la base financière même de l'Organisation. Etant donné que des Etats continuent à ne pas verser intégralement les contributions dues, le financement des activités de l'ONU va une fois de plus être menacé. Le financement de ces activités sur une base saine et stable reste à assurer. Cet état de choses est regrettable, et il est à espérer que l'on redoublera d'efforts pour garantir la crédibilité et la viabilité financière de l'Organisation.

7. M. NYGARD (Etats-Unis d'Amérique) dit que les Etats-Unis n'ont pas été en mesure d'appuyer la décision d'approuver le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989 à la séance précédente.

8. Le montant global du budget proprement dit est supérieur à ce qu'avait espéré la délégation des Etats-Unis ainsi que d'autres délégations. Bien entendu, les Etats-Unis reconnaissent l'incidence des problèmes de change actuels que ce montant

(M. Nygard, Etats-Unis)

reflète, mais espéraient qu'une plus grande partie de ces augmentations serait absorbée. La délégation des Etats-Unis se félicite de la retenue dont a fait preuve le Secrétaire général dans les prévisions initiales de dépenses, de même qu'elle a trouvé très rassurante la modération avec laquelle les Etats Membres ont procédé à l'examen de ces prévisions et des recommandations y relatives du Comité consultatif. C'est pourquoi les Etats-Unis n'ont pas pris position contre le projet de budget-programme malgré les graves problèmes posés en raison du volume des crédits demandés.

9. Toutefois, l'abstention des Etats-Unis résulte d'une préoccupation plus importante que celle que suscite le volume du budget. Cette autre préoccupation concerne un élément important qui est absent du projet de budget-programme et du processus d'examen et d'approbation de celui-ci. En principe, les dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale prévoyant un processus d'approbation budgétaire et un fonds de réserve ne prennent pas pleinement effet avant 1988, mais une application intégrale et anticipée des réformes en question aurait contribué à rétablir la confiance de tous les Etats Membres en l'ONU et à faire en sorte que les programmes et activités de l'Organisation bénéficient d'un large appui. Il est regrettable que le CPC n'y soit pas parvenu.

10. Le Gouvernement des Etats-Unis accorde une grande importance à ces réformes, et en particulier aux nouvelles procédures adoptées en ce qui concerne le CPC. C'est là l'un des aspects les plus importants de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale. Lors de l'examen du projet de budget-programme, les Etats-Unis ont accordé la priorité absolue à la nécessité pour le CPC de s'acquitter sans délai de son nouveau mandat selon lequel l'accord doit se faire par consensus sur le montant global du budget, les priorités relatives aux programmes et la constitution d'un fonds de réserve pour l'exercice biennal 1988-1989. Les Etats-Unis regrettent que le nouveau mécanisme n'ait pas été mis en place pour l'approbation du projet de budget pour 1988-1989. Le fait que le CPC n'ait pas été en mesure d'y parvenir empêche les Etats-Unis de se prononcer en faveur du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989.

11. Les Etats-Unis se sont abstenus lors du vote sur le projet de budget-programme plutôt que de voter contre celui-ci pour indiquer qu'ils restent décidés à collaborer à la mise en oeuvre intégrale des réformes budgétaires en 1988, au moment où l'on entreprendra l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991. Cependant, ce travail doit être abordé avec le plus grand sérieux et avec la détermination de faire en sorte que le nouveau processus budgétaire, fondé sur le consensus, fonctionne de manière satisfaisante. En l'absence de tels progrès en 1988, le sentiment initial de déception se trouverait confirmé et les Etats Membres devraient tirer eux-mêmes les conclusions qui s'imposent quant à la capacité de l'Organisation de s'acquitter de manière efficace et rentable du mandat que lui confère la Charte.

12. Les Etats-Unis attendaient de l'ONU qu'elle donne l'exemple s'agissant de la réforme du processus d'établissement et d'approbation du budget-programme. La plupart des grandes institutions spécialisées ont suivi l'exemple que leur a donné l'ONU en adoptant, en décembre 1986, sa décision d'entreprendre la réforme en

(M. Nygard, Etats-Unis)

question. Ces institutions - l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Organisation météorologique mondiale - méritent beaucoup d'éloges pour les mesures qu'elles ont prises en ce sens en 1987. Le Gouvernement des Etats-Unis a même voté pour l'adoption de leurs budgets respectifs, non seulement en raison du sens des responsabilités dont elles ont fait preuve en matière financière mais aussi en considération des mesures qu'elles ont prises pour mettre en oeuvre des réformes. Il a voté contre l'adoption du budget de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en grande partie parce que cette organisation n'a pas progressé de la sorte sur le plan des réformes. Les Etats-Unis attendent désormais de l'ONU qu'elle agisse en chef de file pour l'application des réformes. De cette manière, elle pourra à l'avenir continuer à constituer un modèle de valeur pour tout le système des Nations Unies.

13. M. RYDZOWSKI (Pologne) dit que la position de principe de sa délégation en ce qui concerne le budget de l'ONU reste inchangée. Bien que la Pologne éprouve de sérieuses réserves quant à l'augmentation du montant global du budget de l'ONU, elle constate que cette augmentation résulte principalement de fluctuations des taux de change et de l'inflation. Malgré ces réserves, la Pologne a été en mesure de voter pour le projet de résolution II A [A/C.5/42/L.9 (Partie IV)] concernant les ouvertures de crédits demandées pour l'exercice biennal 1988-1989, étant entendu que le Secrétaire général ferait tout pour absorber une part aussi grande que possible de cette augmentation. Le Secrétariat dispose d'une capacité d'absorption substantielle, qui pourrait être utilisée au profit des Etats Membres. Dans ce contexte, la Pologne attend avec intérêt les montants estimatifs révisés pour 1988. Le vote favorable de la Pologne est également un témoignage de son attachement à l'Organisation des Nations Unies et de son appui aux efforts déployés par le Secrétaire général pour rendre l'Organisation plus efficace.

14. M. FONTAINE-ORTIZ (Cuba) dit que le projet de budget-programme est modeste : le montant des crédits demandés en fin de compte aurait en effet été très inférieur, n'eût été les fluctuations des taux de change. Un effort considérable a été fait pour faire approuver le budget par consensus et il est inacceptable qu'un Etat Membre, quel qu'il soit, tente d'imposer un chantage à la communauté internationale. Si un Etat ne s'acquitte pas des obligations qui sont les siennes aux termes de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, il ne saurait exiger que d'autres appliquent certaines dispositions de cette résolution. Les engagements politiques pris dans le cadre de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale n'ont pas été respectés du fait de la persistance de l'incertitude financière. Si le processus de réforme ne se déroule pas de manière efficace, les seuls responsables seront ceux qui refusent de payer leur contribution. Le vote sur le projet de budget-programme ne présage rien de bon.

15. M. LADJOUZI (Algérie) dit qu'il est regrettable que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989 n'ait pu être adopté par consensus. La délégation algérienne, par exemple, ne s'est pas opposée aux recommandations générales du Comité consultatif afin de faciliter l'adoption du projet de budget-programme, malgré ses réserves sérieuses quant aux incidences de

(M. Ladjouzi, Algérie)

ces recommandations sur les activités de l'ONU. Elle continue d'éprouver des doutes quant à la capacité de l'Organisation de s'acquitter convenablement de ses tâches dans le cadre du projet de budget-programme approuvé par la Commission. Il est à espérer que les activités de l'ONU pourront être renforcées par le biais des montants estimatifs révisés et que la priorité accordée à la situation économique en Afrique sera reflétée dans l'ensemble du budget-programme. Tous les Etats Membres doivent s'acquitter de leurs obligations et aider ainsi le Secrétaire général à mettre à exécution tant le projet de budget-programme que les mesures de réforme énoncées dans la résolution 41/213 de l'Assemblée générale. Il est également à espérer que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal suivant pourra être approuvé par consensus à la session suivante de l'Assemblée générale.

16. M. BIDNY (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que sa délégation, considérant que l'ONU est un instrument important de la lutte pour la paix et la sécurité internationales, estime que les tâches que l'Organisation doit accomplir ne peuvent être menées à bien que si tous les Etats Membres respectent strictement les obligations qui sont les leurs aux termes de la Charte. Il n'est possible de renforcer l'autorité et l'efficacité de l'ONU qu'en rendant plus efficace son fonctionnement administratif et financier. Toute tentative pour tirer parti des difficultés financières de l'Organisation afin d'exercer des pressions sur elle est inacceptable. Les débats auxquels la session en cours de l'Assemblée générale a donné lieu ont fait ressortir que des facteurs politiques sont à l'origine de la crise financière. Les actions qui sont à la source des difficultés financières de l'Organisation ont été condamnées à juste titre. L'Union soviétique, qui partage ces opinions, réaffirme qu'elle est disposée à participer activement aux efforts visant à surmonter ces difficultés.

17. La délégation soviétique a dûment pris note de l'appel du Secrétaire général tendant à ce que les Etats Membres parviennent à une décision concernant le montant du budget sur la base de l'accord le plus large possible. L'Union soviétique a collaboré de manière constructive aux efforts déployés dans ce sens parce que l'établissement d'une base financière saine n'est possible que si tous les Etats Membres s'acquittent des obligations financières qui leur incombent en vertu de la Charte. Cela étant, la délégation soviétique a jugé possible de voter pour le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989, bien que l'Union soviétique éprouve encore certaines réserves quant à son volume et à son contenu. Le projet de budget-programme contient encore des éléments des budgets précédents au sujet desquels l'Union soviétique a toujours soulevé des objections, par exemple la pratique consistant à utiliser des ressources prévues au budget ordinaire pour subventionner des organes et organismes des Nations Unies financés à l'aide de fonds extra-budgétaires.

18. En outre, le projet de budget-programme prévoit des dépenses d'un montant supérieur à 230 millions de dollars pour compenser les effets prévus de l'inflation et des fluctuations des taux de change. Sur cette somme, plus de 130 millions de dollars ont été ajoutés à la toute dernière étape des travaux de la Commission. A la suite de cela, les ouvertures de crédits demandés pour l'exercice biennal 1988-1989 dépassent celles de l'exercice précédent de près de 60 millions de dollars.

(M. Bidny, URSS)

19. Tout en votant pour le projet de budget-programme, la délégation soviétique espère que les montants estimatifs révisés qui seront présentés en 1988 par le Secrétaire général refléteront les mesures prévues par la résolution 41/213 de l'Assemblée générale et que des mesures concrètes seront prises pour absorber, pour l'essentiel, les effets de l'inflation et des fluctuations des taux de change. Dans ce contexte, l'Union soviétique croit comprendre que les montants estimatifs révisés ne dépasseront pas les ouvertures de crédits approuvées pour l'exercice précédent et, dans la mesure du possible, seront même inférieurs à celles-ci. Enfin, il est à espérer que l'adoption du projet de budget-programme sur la base d'un large accord sera un premier pas vers une véritable efficacité budgétaire.

20. M. DIECKMANN (République fédérale d'Allemagne) dit que la manière dont le projet de budget-programme a été adopté est un grand pas vers la réalisation d'un accord plus large, et même d'un consensus, sur les questions budgétaires.

21. La République fédérale d'Allemagne a voté pour le projet de budget-programme, ce qui représente un changement important de sa position à ce sujet. Elle n'est pas entièrement satisfaite, par exemple en ce qui concerne des questions telles que les dépenses supplémentaires liées aux fluctuations des taux de change et à l'inflation, ainsi que le fonds de réserve. Toutefois, par son vote favorable, elle a voulu avant tout approuver les efforts déployés par le Secrétaire général pour appliquer la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, ainsi que les mesures de réforme que reflète le budget-programme. Ce vote marque également sa satisfaction devant les positions constructives adoptées par tous les Etats Membres.

22. M. VU VAN MIEN (Viet Nam) dit que sa délégation a voté pour le projet de résolution II A concernant les ouvertures de crédits pour l'exercice biennal 1988-1989 [A/C.5/42/L.9 (Partie IV)], mais éprouve des réserves quant aux ouvertures de crédits prévues aux chapitres 3.E.1 et 3.E.3.

23. M. JOSHI (Népal) dit que, dans la partie I du projet de rapport de la Cinquième Commission (A/C.5/42/L.9), il est indiqué par erreur que sa délégation s'est abstenue lors du vote sur l'ouverture de crédits demandée au chapitre 23A. En fait, la délégation népalaise a approuvé cette ouverture de crédits.

24. M. GREGG (Australie) dit que sa délégation s'est abstenue lors du vote sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989 car elle croit que l'on aurait pu faire plus pour parvenir à un accord sur des ressources d'un montant acceptable pour tous les Etats Membres. En particulier, un consensus aurait pu être atteint sur le montant proposé par l'Union soviétique au paragraphe 44 a) du document A/C.5/42/L.9 (Partie II)/Add.1. En outre, étant donné la situation économique internationale actuelle, il n'est pas raisonnable d'attendre des Etats Membres qu'ils assument entièrement la charge des augmentations résultant de l'inflation et des fluctuations des taux de change. On aurait dû pouvoir compenser ces augmentations par des économies de l'ordre de 60 millions de dollars. La délégation australienne a exprimé des préoccupations analogues au CPC mais, manifestement, on n'en a pas tenu compte. Le représentant de l'Australie espère que, lorsque les nouvelles procédures budgétaires auront été appliquées

(M. Gregg, Australie)

intégralement, les opinions de toutes les délégations seront prises en considération. Le budget de l'Organisation ne devrait pas être adopté sans l'assentiment de ceux de ses membres qui doivent assumer la part la plus importante de la charge financière.

25. M. MA Longde (Chine) dit qu'il est regrettable que, malgré l'accord auquel on est parvenu, dans une certaine mesure, dans d'autres domaines, il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989.

26. Un consensus sur le budget aurait été particulièrement significatif, parce qu'il aurait exprimé l'attachement des Etats Membres à l'Organisation et renforcé les efforts de réforme en cours. Un tel consensus exige des Etats Membres qu'ils voient au-delà de leur intérêt national ou régional de manière à sauvegarder les intérêts des Nations Unies et promouvoir le multilatéralisme. La délégation chinoise ne comprend pas pourquoi un vote a été nécessaire alors que les ouvertures de crédits pour les divers chapitres ainsi que les montants estimatifs révisés ont été approuvés sans vote. La Chine espère que les pays intéressés réviseront leur position et que l'Assemblée générale adoptera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989 sans procéder à un vote.

27. M. NGAIZA (République-Unie de Tanzanie) dit qu'il aurait voté pour les crédits demandés pour l'exercice biennal 1988-1989 s'il avait été présent. En ce qui concerne la référence faite au document A/C.5/42/L.22 dans le projet de résolution A/C.5/42/L.23, la délégation tanzanienne croit comprendre que le tableau 3 figurant dans ce document fera l'objet d'une correction.

28. M. GUPTA (Inde) dit que sa délégation se félicite de la mesure dans laquelle l'accord a pu se faire sur le budget. Toutefois, les délégations devront faire preuve de souplesse si l'on veut réduire les divergences qui subsistent. Le représentant de l'Inde espère que la réforme de l'Organisation se poursuivra et que les conditions nécessaires seront instaurées pour renforcer l'Organisation des Nations Unies et faciliter ainsi l'accroissement de la coopération internationale, en particulier dans le domaine économique.

29. M. MUDHO (Kenya) dit que, s'il avait été présent, il aurait voté pour les crédits demandés pour l'exercice biennal 1988-1989, y compris au chapitre 14. La Commission peut se féliciter que le budget ait finalement fait l'objet d'un large accord.

30. M. NASHASHIBI (Jordanie) dit que, s'il avait été présent, il aurait voté pour tous les projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission à la partie IV de son rapport - en particulier le projet de résolution II relatif au budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989, y compris les crédits demandés au chapitre 14.

31. Mme CUCALON (Colombie) dit qu'elle aurait voté pour les crédits demandés pour l'exercice biennal 1988-1989 si elle avait été présente.

32. M. SEFIANI (Maroc) dit que sa délégation a voté pour les crédits demandés, malgré leur diminution par rapport à l'exercice biennal précédent, pour manifester son soutien à l'Organisation. Il aurait souhaité que l'on approuve les trois propositions faites par le Secrétaire général en vue de faire face aux conséquences immédiates de la situation financière. Il est difficile de comprendre l'argument invoqué par certains, selon lequel il s'agit d'un problème à long terme, et que, par conséquent, il n'y a pas lieu d'y apporter des solutions à court terme. Il est évident que des stratégies sont nécessaires aussi bien à court terme qu'à long terme.

33. M. MONAYAIR (Koweït) dit que sa délégation a voté pour les crédits demandés. Il est regrettable qu'un vote ait été nécessaire. La délégation koweïtienne espère que tous les Etats Membres acquitteront intégralement et sans délai leurs contributions.

34. M. KHAN (Arabie saoudite) dit que, s'il avait été présent, il aurait voté pour les crédits demandés pour l'exercice biennal 1988-1989, y compris ceux concernant le chapitre 14.

ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

35. Après un échange de félicitations et de remerciements, le PRESIDENT déclare que la Commission a achevé ses travaux pour la quarante-deuxième session.

La séance est levée à 15 h 40.